

CIRCULATION RUE CLAUDE BERNARD

♦ Objet : Identification des besoins, échanges et débat avec les riverains	
♦ Personnes concernées <ul style="list-style-type: none">• Elus<ul style="list-style-type: none">- C.Joussaume – élu projets et travaux- F.Fize – élu de quartier- G.Martin – élu de quartier• Services ville<ul style="list-style-type: none">- C.Perpère – service voirie et grands projets• Métropole	• Habitants et riverains (37)

La réunion s'est déroulée en deux temps :

- Identification des problématiques rencontrées par les riverains, sur la rue C.Bernard et les rues adjacentes.
- Propositions de solutions par les riverains et échanges avec la ville.

▪ 1) Identification des problématiques

Circulation et vitesse :

- D'une façon générale les véhicules circulent trop vite selon les participants, la vitesse est aujourd'hui limitée à 50km/h.
- La nouvelle résidence récemment construite au Nord de la rue, semble générer du stationnement supplémentaire sur la rue C.Bernard, le nombre de places marquées au sol ne semble plus suffisant.
- Le parking en grave situé au nord de la rue Paul Broca est privé mais plusieurs véhicules externes se stationnent régulièrement sur cet espace créant des conflits avec les riverains.
- Une grande partie des participants s'accorde sur le fait que les stops ne sont pas respectés par les automobilistes à plus de 90 % également, les priorités à droite ne seraient pas respectées.
- Les véhicules se déportent au centre de la voie pour éviter le stationnement longitudinal sous forme de chicanes, ce qui crée des situations dangereuses pour les véhicules circulant dans le sens inverse.
- Des riverains évoquent la présence de Poids Lourds sur la rue C.Bernard.

Piétons et vélos

- Des véhicules se stationnent régulièrement sur les trottoirs se qui obstrue le cheminement PMR et oblige les piétons à marcher sur la chaussée. Pour rappel le stationnement sur trottoir est considéré comme gênant, passible d'une verbalisation de 135€.
- Des haies situées en domaine privé et débordant sur le trottoir réduisent l'espace dédié aux piétons sur les trottoirs et limitent l'accessibilité sur ces derniers.
- Les trottoirs ne sont pas entretenus, la présence d'herbe réduit l'accessibilité des piétons, les revêtements sont également perçus comme dégradés. Pour rappel, les propriétaires ont à leur charge le désherbage des trottoirs le long de leur propriétés, jusqu'au fil d'eau.
- Le chemin communal situé entre la rue A.Malraux et l'avenue du Haillan n'est pas entretenu par les espaces verts.
- Pas de pistes ou bandes cyclables pour les vélos, le danger ressenti pour les vélos même ceux circulant sur le trottoir du fait de la vitesse des véhicules.

Stationnement

- La nouvelle résidence récemment construite au Nord de la rue, semble générer du stationnement

supplémentaire sur la rue C.Bernard, le nombre de places marquées au sol ne semble plus suffisant.

- Le parking en grave situé au nord de la rue Paul Broca est privé mais plusieurs véhicules externes se stationnent régulièrement sur cet espace créant des conflits avec les riverains.
- Les îlots en béton situés en tête des places de stationnement longitudinales sont considérées comme dangereux par les usagers.
- Les voitures stationnées sur les places marquées au sol limitent la visibilité depuis les entrées charretières, ce qui peut créer un danger notamment à proximité des stops et passages piétons.

▪ **2) Propositions d'amélioration**

Circulation et vitesse :

- Demande des riverains de mobiliser la police municipale pour verbaliser les infractions au stop, stationnement sur trottoir et vitesse excessive.
- Proposition d'ajouter un radar pédagogique.
- Mise en sens unique de la rue C.Bernard pour éviter l'utilisation de la rue comme un raccourci vers les centres commerciaux. Plusieurs personnes manifestent leur désaccord face à cette proposition.
- Mise en place d'une zone 30km/h pour faire ralentir les véhicules. La ville précise que dans une zone 30km/h, les stops sont supprimés et la priorité à droite devient la règle. Cette proposition permettrait de mettre en cohérence le traitement de l'ensemble des croisements pour une meilleure compréhension des usagers. Certains participants soulignent que le stop oblige à marquer l'arrêt, ils sont septiques sur le respect de la priorité à droite.
- Proposition d'ajouts de ralentisseurs. Des riverains réagissent car ils sont inquiets concernant le bruit que cela peut générer. Il est possible de mettre en place des coussins en enrobé qui absorbent le bruit ou des plateaux ralentisseurs qui sont plus onéreux. Les coussins et les plateaux doivent être positionnés tous les 200m environ donc 2 à 3 paires sur la longueur de la voie.
- L'ensemble des marquages doit être retracé pour plus de lisibilité.
- Une participante propose de marquer une ligne centrale ou autre système visant à réduire les emprises des voies circulées afin de faire ralentir les véhicules.
- Il est proposé d'interdire la rue C.Bernard aux poids lourds. L'interdiction des poids lourds sur l'ensemble du secteur est actuellement à l'étude et l'ajout de cette rue est cohérent.

Stationnement

- Tracer des places de stationnement longitudinales supplémentaires sur la partie Nord Est de la rue C.Bernard.
- Il est proposé de rajouter des places de stationnement sur les rues périphériques (A.Malraux ou autres) afin de retrouver des places qui pourraient être supprimées sur C.Bernard, si des changements devaient être opérés.

Cheminement piétons

- Faire un courrier de rappel aux habitants de la rue C.Bernard concernant l'obligation de taille des haies (pas de débord de la végétation privée sur les trottoirs) et sur l'entretien des trottoirs (désherbage jusqu'au caniveau).
- Demande de rendre les trottoirs accessibles aux PMR. La ville va vérifier la largeur des trottoirs qui doit être de 1,40m pour être conforme. La remise en état du revêtement en grave est envisageable à la condition que l'ensemble des trottoirs soit désherbé.
- Demande de création de passages piétons supplémentaires notamment aux croisements des différentes rues avec C.Bernard.

Vélos

- Créer des bandes cyclables pour sécuriser les vélos. La ville mentionne que la cohabitation des bandes cyclables et du stationnement longitudinal est difficile (ouverture de portière) et que les emprises de voiries ne sont probablement pas suffisantes mais une demande d'étude sera lancée auprès de la métropole.